



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région

Office luxembourgeois de l'accueil
et de l'intégration

Luxembourg, le 30 avril 2018

Rapport de consultation sur le Parcours d'intégration accompagné

Introduction

Adopté par le Conseil de Gouvernement en février 2017, le Parcours d'intégration accompagné (PIA) à l'attention des demandeurs de protection internationale (DPI) et des bénéficiaires de protection internationale (BPI) repose sur l'apprentissage des langues nationale et administratives, ainsi que sur la compréhension de la vie quotidienne au Luxembourg. En tant que dispositif d'accompagnement des personnes en cours de procédure de demande de protection internationale, le PIA pose notamment les jalons de l'intégration des DPI dès les premières semaines après leur arrivée sur le territoire luxembourgeois.

Dans ce contexte, du 27 octobre 2017 au 07 février 2018, le ministère de la Famille et de l'Intégration (MIFA) et l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI), en collaboration avec le Service de la formation des adultes (SFA) et le Service de la scolarisation des enfants étrangers (SECAM) du ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE), ont tenu une consultation afin de recueillir l'avis de leurs partenaires associatifs à propos du PIA.

Réunissant à cinq reprises autour d'ateliers thématiques participatifs l'Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés (ASTI), la CARITAS, le Centre d'Etude et de Formation Interculturelles et Sociales (CEFIS), le Comité de Liaison des Associations d'Etrangers (CLAE) et la Croix-Rouge, cette consultation a porté sur trois éléments constitutifs du PIA : l'égalité des chances*, l'autonomisation* et l'employabilité*.

Le présent rapport offre un aperçu des principaux points, thèmes et propositions de ladite consultation. Il met en exergue certaines idées, suggestions et analyses qui ont émergé des échanges et discussions entre les partenaires. Le MIFA et l'OLAI tiennent d'ailleurs à les remercier de leur collaboration constructive.

La diversité des profils du public cible

De manière générale, les participants à la consultation ont mis en avant que la grande diversité des profils des DPI/BPI posait un défi majeur : le public cible n'étant pas homogène, les réponses proposées ne sauraient être identiques.

Ils ont donc convenu que :

- le PIA devrait être un dispositif d'accompagnement spécifiquement adapté aux besoins de la diversité des profils des DPI/BPI ;
- les messages délivrés dans le cadre du PIA devraient être flexibles et adaptables à cette diversité des profils ;
- le public cible du PIA devrait se voir délivrer des messages clairs et adaptés, d'une façon qu'il est en mesure de comprendre, et bénéficier d'une aide spécifique qui doit le guider jusqu'à un certain degré d'adaptation au fonctionnement de la société luxembourgeoise ;
- ces besoins rejoignent parfois ceux d'autres publics, notamment en raison de leurs parcours migratoires complexes et leurs traumatismes liés au déracinement, au déclassement, à l'isolement, à la démotivation, au stress d'acculturation et à la violence dans le pays d'origine ;
- un screening approfondi des vulnérabilités des DPI/BPI devrait systématiquement être réalisé dès leur arrivée au Luxembourg, afin de pouvoir identifier leurs difficultés, en tenir compte sur le plan du développement de la confiance en soi, de l'estime de soi et du respect de soi et ainsi assurer un accompagnement adapté à la personne dans toute sa diversité.

La valorisation des compétences cognitives

De manière générale, les partenaires associatifs ont relevé l'importance de la valorisation des compétences cognitives des DPI/BPI, quel que soit leur niveau de diplôme et de qualification, en particulier pour inciter à l'autonomisation*, développer le sentiment de sa propre valeur, susciter l'intérêt et la motivation du public cible et l'amener à se débrouiller sans supervision.

Ils ont donc convenu que :

- le PIA devrait être un dispositif d'accompagnement valorisé par la société d'accueil dans son ensemble ;
- ce faisant, le PIA devrait permettre aux DPI/BPI de développer de manière contextualisée des compétences cognitives soutenant leur autonomisation* et leur employabilité* dans la société d'accueil ;
- dans le cadre du PIA, les efforts fournis et les compétences acquises par les DPI/BPI devraient être valorisés en vue de leur employabilité* et leur autonomisation* ;
- la pédagogie mobilisée dans le cadre du PIA devrait être adaptée aux besoins et compétences cognitives du public cible, de sorte à créer des conditions favorables aux apprentissages et à réduire les risques de décrochage pendant le parcours d'intégration ;

- l'incertitude/précarité des situations de vie du public cible du PIA devrait en appeler les formations et les professionnels à une certaine flexibilité, mais aussi à une certaine cohérence, en particulier en ce qui concerne le format des ateliers, leur méthodologie et leurs supports pédagogiques ;
- un screening des compétences cognitives des DPI/BPI devrait être réalisé dès leur arrivée au Luxembourg, afin de les impliquer dans leur parcours d'intégration, de prendre connaissance de leurs acquis, atouts et difficultés, de pouvoir leur fixer des objectifs et les orienter vers des formations adaptées ;
- un ensemble d'éléments observables tant par les accompagnants que par les DPI/BPI eux-mêmes devrait à cet effet être mis sur pied, afin de pouvoir renseigner le contexte, les caractéristiques de la personne, les activités mises en œuvre et le résultat en termes de compétences cognitives visées et/ou acquises.

La connaissance de la société d'accueil

De manière générale, les participants à la consultation ont mis en lumière que dans le cadre du PIA, la connaissance et la compréhension de la société d'accueil étaient des points clés de l'accompagnement et de l'intégration des DPI/BPI.

D'une part, ils ont insisté sur la question des habitudes dans la société d'accueil et **ont convenu à ce propos que :**

- ces habitudes représentaient ce qui était de l'ordre de l'inconscient et devraient progressivement influencer les pratiques et comportements quotidiens des DPI/BPI tout comme des professionnels de l'accueil, de l'accompagnement et de l'intégration ;
- pour favoriser l'accès sans discrimination à la connaissance de ces habitudes, ainsi que leur compréhension de la part des DPI/BPI, elles devraient être véhiculées dans le PIA ;
- la connaissance de ces habitudes soutiendrait notamment l'égalité des chances*, l'autonomisation* et l'employabilité* des DPI/BPI au sein de la société d'accueil ;
- le PIA suppose une vision commune et cohérente en termes d'habitudes à promouvoir entre tous les acteurs de l'accueil, de l'accompagnement et de l'intégration du public cible au Luxembourg ;
- un cahier des charges devrait à cet effet être établi à destination des professionnels de l'accompagnement et des structures d'hébergement, afin d'harmoniser et de prioriser les habitudes à promouvoir dans le cadre du PIA, ainsi que de pouvoir préciser les exigences en la matière de la mission d'accompagnement.

D'autre part, les partenaires ont pointé l'importance de l'information fiable, cohérente et non négociable sur le fonctionnement de la société d'accueil et **ont convenu à cet égard que :**

- dans le cadre du PIA, cette information devrait contribuer de manière transversale à la connaissance de la société d'accueil et que les possibilités d'accès à cette information devraient être les mêmes pour tous les DPI/BPI ;

- l'accès sans discrimination à cette offre d'information contribuerait à la promotion de l'égalité des chances* dans le cadre du PIA ;
- la connaissance et la compréhension de cette information soutiendraient largement l'autonomisation* et l'employabilité* des DPI/BPI au sein de la société d'accueil, car elles leur permettraient surtout d'entamer des démarches administratives en adéquation avec leur statut, leurs ressources, leurs compétences et leur projet ;
- cette information devrait offrir des repères stables au public cible du PIA et alimenter sa connaissance des cultures, contextes et systèmes luxembourgeois et/ou européens ;
- la décentralisation de l'offre d'information sur le fonctionnement de la société luxembourgeoise serait une piste de réflexion et d'action à explorer dans le cadre du PIA, en particulier en termes d'égalité des chances* et de participation aux séances facultatives sur la vie quotidienne.

Conclusion

L'objectif de la consultation était de recueillir l'avis des partenaires associatifs à propos du PIA. Au terme de ce processus, les échanges et discussions entre les participants ont somme toute conduit à l'émergence de trois grandes lignes directrices de la stratégie relative au PIA :

- la prise en compte de la **diversité des profils** du public cible ;
- la valorisation des **compétences cognitives** des DPI/BPI ;
- la connaissance des **habitudes** et du **fonctionnement** de la société d'accueil.

A l'avenir, ces trois lignes directrices viendront notamment structurer le développement :

- du catalogue des **modules d'approfondissement** des compétences dans le cadre du PIA 2, voire du PIA 3 ;
- du **cahier des charges** à destination des professionnels de l'accompagnement, des structures d'hébergement et des acteurs qui seront amenés à intervenir dans la mise en œuvre du PIA.

Glossaire

Les définitions des trois éléments constitutifs du PIA ont émergé des échanges entre les participants à la consultation.

- **Autonomisation** : aptitude progressive du public cible à gérer son propre parcours d'intégration à la société d'accueil. Il ne s'agit donc pas de se substituer aux activités des DPI/BPI, mais de s'efforcer de susciter leur intérêt et de les amener progressivement à se débrouiller tout seuls.
- **Egalité des chances** : elle consiste à faire en sorte que le public cible puisse à terme bénéficier des mêmes chances de départ et suppose donc que les possibilités d'accès à la connaissance de la société d'accueil soient les mêmes pour tous les DPI/BPI.

- **Employabilité** : capacité du public cible à obtenir un premier emploi en sortie de procédure, à le conserver et à trouver un autre emploi, si nécessaire, dans les conditions en vigueur sur le marché du travail luxembourgeois.

Calendrier de consultation

- 27 octobre 2017 : présentation du PIA.
- 23 novembre 2017 : égalité des chances.
- 8 décembre 2017 : autonomisation – 1^{ère} partie.
- 8 janvier 2018 : autonomisation – 2^{nde} partie.
- 7 février 2018 : employabilité.

Annexe 1

Lors de la contribution finale des partenaires associatifs au présent rapport de consultation, de nouvelles pistes de réflexion et d'action ont émergé des échanges et discussions entre les participants.

Ils ont notamment suggéré que :

- la participation des DPI/BPI aux ateliers facultatifs proposés dans le cadre du PIA devrait être valorisée, notamment par la remise d'un certificat reprenant les compétences visées et/ou acquises par la personne ;
- l'ouverture des séances facultatives sur la vie quotidienne à d'autres publics que les DPI/BPI serait une piste à approfondir dans le cadre du PIA, surtout pour pérenniser le dispositif et y encourager la mixité des relations sociales, de même que le lien avec la société d'accueil ;
- la personnalisation du dispositif d'accompagnement PIA devrait faciliter le suivi des DPI/BPI tout en réduisant les risques de frustrations et/ou incompréhensions générées auprès du public cible par la redondance des démarches et protocoles administratifs ;
- la décentralisation de l'offre d'information sur le fonctionnement de la société luxembourgeoise impliquerait de renforcer la coordination et les échanges entre les acteurs amenés à intervenir dans la mise en œuvre du PIA ;
- les possibilités d'action et les marges de manœuvre dans le cadre du PIA seraient de facto impactées par le déroulement de la procédure administrative de demande de protection internationale et par tout changement pouvant éventuellement l'affecter.

Annexe 2

- juin 2018 : lancement de l'appel au projet pilote dans le cadre du PIA 2 facultatif.
- juillet 2018 : dépôt des dossiers de demande de subventionnement auprès de l'OLAI.
- août 2018 : sélection et ajustement du/des projet(s) pilote(s).
- septembre 2018 : premiers essais du/des projet(s) pilote(s) sur le terrain.
- octobre/novembre 2018 : réalisation du/des projet(s) pilote(s).
- décembre 2018 : mise en commun, bilan et perspectives de développement en vue de la consolidation du catalogue des modules d'approfondissement des compétences.